

Rédaction : B. AGOSTINI Cadre Supérieur de Santé	Vérification : A. BOURQUIN Cadre Supérieur de Santé	Validation : V. BERICHEL Coordonnateur Général des Soins
---	--	---

Première version du document

Grade	INFIRMIER
Emploi	Infirmier de nuit
Métier	Infirmier
% Temps	100 %

L'infirmier est rattaché à la filière paramédicale soignante et relève de sa hiérarchie. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur et, par délégation du coordonnateur général des soins et des cadres de santé, et sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation, du médecin chef et des PH du secteur.

L'équipe de nuit est composée de 3 ETP IDE et 2 ETP ASD.

Chaque nuit, présence de deux soignants minimum dont au moins un infirmier.

Une semaine d'intégration dans l'unité d'affectation avant prise de poste de nuit.

Une semaine de jour peut annuellement être intégrée au planning à la demande de l'agent ou du cadre de santé.

Possibilité d'intervenir dans toutes les unités du pôle, de l'établissement.

Après 3 années d'exercice de nuit, le projet professionnel est réinterrogé.

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

Cycle hebdomadaire : 32H30
Horaires : 21H45 – 6H45

POLE	OUEST
Unité de soins	LANTERI LAURA
Unité fonctionnelle	1754

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle ouest est au service d'un bassin de population de 227 835 habitants de plus de 16 ans.

Il couvre les 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements de Lyon ainsi que les communes de Rillieux La Pape, Neuville sur Saône, Caluire et Cuire et Vaulx en Velin.

L'activité s'exerce sur l'unité Georges Lanteri Laura du service G30, située au R+1 du bâtiment 309.

L'unité se compose de :

- 24 chambres avec cabinet de toilette (douche et WC) dont deux médicalisées et deux chambres doubles
- Une Chambre Psychiatrique de Soins Intensifs
- Une Chambre d'apaisement
- Un salon d'apaisement

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.

Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre.

L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Assurer l'exécution des soins relevant du rôle propre infirmier : chimiothérapies, somatiques, psychothérapies
- Mettre en place les traitements prescrits`
- Surveiller l'évolution des personnes et évaluer leur comportement
- Permettre aux personnes hospitalisées de retrouver la plus grande autonomie possible au regard de leur pathologie en utilisant l'éventail d'outils thérapeutiques du Pôle
- Conduire des entretiens infirmiers
- Contribuer à garantir la pérennité du cadre des soins
- Organiser son travail en collaboration avec les ASD, sous sa responsabilité et dans le respect de leur champ de qualification
- Participer aux réunions cliniques et institutionnelles
- Assurer la tenue des dossiers
- Participer à l'organisation logistique nécessaire au bon déroulement des soins
- Participer activement à l'encadrement pédagogique des étudiants infirmiers

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Au sein d'une équipe restreinte, un véritable binôme est constitué par l'infirmier et l'aide-soignant sur l'ensemble du poste de travail ; les soins et les surveillances sont assurés ensemble pour la sécurité des patients et des professionnels.

Tout au long de la nuit le binôme veille au bon déroulement du sommeil des patients, évalue la qualité de son sommeil.

L'infirmier participe au dispositif de sécurité mis en place sur l'établissement : DAU

Il s'agit de :

- Garantir le confort et la sécurité des patients
- Veiller au bon déroulement du sommeil des patients
- Évaluer la qualité du sommeil des patients
- Participer au dispositif de sécurité mis en place sur l'établissement (DAU)
- Asseoir son professionnalisme en adaptant les prises en soin de manière individualisée
- Adapter son attitude professionnelle par une distance adéquate dans la prise en charge des patients en crise

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Faire preuve d'engagement professionnel, tant au niveau des soins qu'au niveau institutionnel
- Être organisé et prioriser les actions en collaboration avec l'infirmier
- Savoir travailler au sein d'une équipe restreinte : partage de l'information
- Faire preuve de disponibilité et de solidarité pour garantir la continuité et la sécurité des soins : travail posté, remplacements, aide institutionnelle
- Participer à la surveillance des fonctions vitales et savoir discerner le caractère urgent d'une situation de soins pour alerter les ressources institutionnelles nécessaires.
- Connaître et appliquer les procédures
- S'adapter au rythme du travail de nuit
- Être assidu et ponctuel
- Faire preuve de dynamisme et de curiosité professionnelle
- S'inscrire dans un processus de formation continue

9.1. Formation souhaitée

- APIC
- Urgences vitales
- Informatique

9.2. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissances élémentaires en santé mentale
- Connaissance de la loi du 5 juillet 2011 et des différentes modalités d'hospitalisation
- Sensibilisation aux rythmes du sommeil et ses troubles